

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 23 MAI 2019

Délibération
n° 2019.05.139

**Coopération
décentralisée :
convention de
partenariat avec Eau
Vive Internationale,
section Vouzan**

LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 mai 2019**

Secrétaire de séance : Gérard DEZIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Jean-Claude COURARI, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jeanne FILLOUX à Michaël LAVILLE, Joël GUITTON à Patrick BOURGOIN, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à Vincent YOU, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Eric SAVIN à Michel BUISSON

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Gilbert CAMPO, Karen DUBOIS, Michel GERMANEAU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 MAI 2019

**DELIBERATION
N° 2019.05.139**

EAU

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT**

COOPERATION DECENTRALISEE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC EAU VIVE INTERNATIONALE, SECTION VOUZAN

Depuis de nombreuses années, GrandAngoulême, établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable sur son territoire, accompagne les actions de solidarité internationale.

A ce titre, l'antenne locale de l'association Eau Vive Internationale, basée à Vouzan, a sollicité GrandAngoulême afin d'établir un partenariat dans le cadre de son programme d'accès durable à l'eau potable et l'assainissement au BURKINA FASO.

L'action a une durée de deux ans (2019 - 2020) et consistera en un projet d'appui à l'amélioration de l'accès à l'éducation dans le village de Pouni-Nord, commune de Dydir, dans la région du Centre Ouest. Une partie de l'action consiste en la réhabilitation du forage de l'école et la réalisation de blocs de latrine.

A cette occasion, la subvention proposée, pour cette association, est d'un montant de 2 000 € par an sur les deux années du programme.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux, des associations concernées, ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial par ces versements.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 15 mai 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER le principe de partenariat avec la section de Vouzan de l'association Eau Vive Internationale ;

D'ATTRIBUER une subvention de 2 000 € par an qui sera imputée sur le budget annexe Eau Potable pour les années 2019 et 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer l'ensemble des actes afférents.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

28 mai 2019

Affiché le :

29 mai 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT
GrandAngoulême / Association EAU VIVE INTERNATIONALE
pour une action de solidarité internationale

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême
Ayant son siège 25, boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULÊME CEDEX, représentée par
son Président, Monsieur Jean-François DAURÉ, autorisé par délibération
n°.....du Conseil communautaire en date du 28 septembre 2017,

Ci-après désignée « GrandAngoulême »,

Et

L'Association EAU VIVE INTERNATIONALE, représentée par la Présidente de l'antenne de
Vouzan,

Ci-après désignée « Le Bénéficiaire »

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

L'Association EAU VIVE, association de solidarité internationale, joue le rôle d'intermédiaire social avec les ONG locales au BURKINA FASO pour la mise en œuvre des différents projets et notamment, celui d'améliorer en milieu rural l'accès durable à l'eau potable à travers la réalisation et la gestion décentralisée d'infrastructures hydrauliques.

En vertu de ses statuts, GrandAngoulême est un établissement public de coopération intercommunale compétent en matière d'eau potable sur son territoire. Aussi elle souhaite apporter son soutien à cette action de solidarité internationale dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code Général des collectivités territoriales.

Article 1 – Objet

1.1 Le présent contrat a pour objet le soutien financier de GrandAngoulême en vue de la réalisation par le Bénéficiaire d'actions pour soutenir un projet « d'appui à l'amélioration de l'accès à l'éducation dans le village de Pouni- nord, commune de Dydir », région du Centre Ouest, au Burkina Faso (cf. présentation en annexe).

Article 2 – Période de mise en œuvre de l’Action

2.1 La présente convention entrera en vigueur à la date de la dernière signature des deux parties et sera valable jusqu’à la fourniture des rapports prévue à l’article 4.1.

2.2 Le projet correspondant à la présente convention ainsi que la participation de GrandAngoulême s’établiront sur les deux années 2019 et 2020.

Article 3 – Subvention

3.1 Le budget prévisionnel de l’Action est estimé à 46 819 €.

3.2 GrandAngoulême s’engage par une participation financière de **2 000 € sur 2019 et 2 000 € sur 2020 (Budget annexe eau potable)**, ce qui représente moins d’1 % des ressources affectées à son budget eau potable conformément à l’article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales.

3.3 Le Bénéficiaire accepte la subvention et s’engage à mettre en œuvre l’Action sous sa responsabilité.

3.4 Le paiement de la subvention s’effectuera après signature de la convention par les deux parties.

Article 4 – Contrôle

4.1 A l’issue de la période de mise en œuvre de l’action, telle que prévue à l’article 2.1 de la présente convention, le Bénéficiaire devra remettre et présenter à GrandAngoulême, les rapports techniques et financiers liés à l’Action.

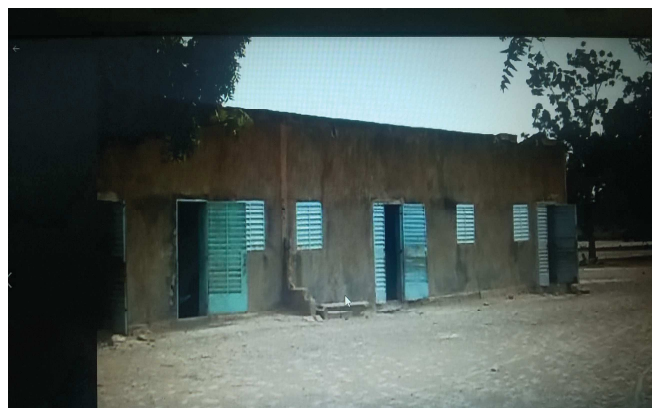
Fait à Angoulême, le
(en deux exemplaires)

Pour le Bénéficiaire,

Pour GrandAngoulême,

ANNEXE

Fiche de projet d'Appui à l'amélioration de l'accès à l'éducation dans le village de Pouni-Nord au Burkina Faso.



Aperçu en images de l'état de dégradation avancée de l'école de Pouni nord.

Contexte et Justification

L'état burkinabè s'est engagé à atteindre d'ici 2030 les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment en matière d'éducation. Pour ce faire, l'éducation a été définie comme secteur prioritaire dans le Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) 2016-2020. Cette volonté s'est matérialisée par **la progression du taux brut de scolarisation à l'école primaire qui est passé de 77,6 % en 2011 à 86,1 % en 2016.**

Mais en dépit de ces résultats forts appréciables, nous notons que des disparités en matière d'accès à l'éducation et à la formation formelle de qualité existent dans certaines localités, notamment dans le village de Pouni situé dans la commune rurale de Dydir.

En effet, l'école primaire de Pouni nord fondée en 1977 connaît d'énormes difficultés qui privent de nombreux enfants de leur droit à une éducation et à une formation de qualité. Il s'agit entre autres :

- l'insuffisantes de salles de classe tant en qualité qu'en quantité rendant les effectifs pléthoriques ;
- Equipements (tables-bancs) à la fois vieillissants et insuffisants ;
- Manque de mobilier et bureau pour les maîtres ;
- Forage d'eau existant à l'école mais dont la qualité et la quantité d'eau laissent à désirer ;
- Problème d'assainissement adéquat en milieu scolaire ;

- Méconnaissance du rôle dévolu à chaque état-major (APE, AME, COGES) et le manque de capacité appropriée pour permettre à chaque structure (bureau) d'accomplir au mieux ses responsabilités et de conduire à bon port ses activités ;
- Le faible recouvrement des cotisations des parents d'élèves ainsi que la mauvaise gestion des ressources (humaine, matérielle, financière, pédagogique, etc.) qui handicapent le bon fonctionnement de l'école de Pouni nord ;

Dans ces conditions précaires, nul doute que les performances de l'éducation primaire et les taux de succès scolaire à Pouni sont affectés.

Il y a donc urgence à agir pour « sauver l'école primaire publique de Pouni nord en péril », afin de garantir l'accès à l'éducation et à une formation de qualité pour tous les enfants, par l'accroissement de l'offre et de la qualité de l'éducation.

C'est tout l'enjeu pour Eau Vive Burkina Faso qui entend dans un élan de solidarité internationale avec l'antenne d'Eau Vive Vouzan (France) contribuer à la redynamisation de l'éducation à Pouni.

Présentation de Pouni

Le village de Pouni-Nord a une population d'environ 6,000 habitants et est constitué de 12 quartiers. Il est situé dans la commune rurale de Dydir dans la région du Centre-Ouest au Burkina Faso. L'activité économique principale est l'agriculture, avec des activités d'élevage de porc et de maraîchage.

Ce village dispose d'une école primaire de 06 classes construite en 1977 à base de matériaux sommaires. Elle se compose de :

- ✓ *548 élèves (310 filles et 238 garçons)*
- ✓ *07 enseignants (05 femmes et 02 hommes)*
- ✓ *06 salles de classes*
- ✓ *Un forage en panne*

Zoom Projet

Localisation : Village de Pouni-
commune de Dydir- Région du centre-
Ouest- Burkina Faso.

Budget : (à compléter)

Durée : 24 mois Janvier 2019 à
décembre 2020)

Objectif du projet :

Améliorer l'accès des enfants du village de Pouni à une éducation de qualité, par la réalisation de nouvelles classes, la réhabilitation d'infrastructures scolaires dégradées, la mise en place de services sociaux et de structure efficace de gestion.

Résultats

Au terme de ce projet nous aurons :

- ✓ **Un bloc de six (06) nouvelles salles de classe construit ;**
- ✓ **des salles de classes et équipements actuels totalement rénovés ;**
- ✓ **des services sociaux (accès à l'eau potable, hygiène assainissement, cantine scolaire) mis en place et fonctionnels ;**
- ✓ **un comité gestion de l'école mieux outillé et opérationnel**
- ✓ **une activité génératrice de revenus pour l'école mise en place.**

Activités

- ✓ **Réaliser un bloc de six nouvelles salles de classe pour augmenter les capacités d'accueil de l'école.**

Cela permettra de répondre aux nouvelles demandes d'inscription enregistrée chaque année et de désengorger les effectifs pléthoriques que l'on constate actuellement dans les salles de classe.

- ✓ **Rénover des anciennes salles de classe, les équipements et le logement du directeur dégradés.**

Cette rénovation portera sur les éléments suivants :

- construction d'un haut vent pour le bloc abritant CE2 au CM2A ;
- construction de clôtures des 02 logements des enseignants ;
- construction de douche et de toilettes pour le logement du directeur ;

- réfection de 3 tableaux ;
 - la réfection d'une partie de la charpente de la classe de CP2 ;
 - achat de 02 supports pour le renforcement de la toiture au niveau de 03 salles de classe ;
 - réfection la sape de 2 salles de classe ;
 - réfection de 16 tables bancs cassés ;
 - réfection de la toiture du logement du directeur ;
 - confection et pose d'01 fenêtre persienne pour le magasin de l'école ;
 - confection de 11 tables bancs de 3 places ;
 - installations de 02 barrières de porte et une grille de protection au niveau du bureau du directeur de l'école ;
 - confection et pose de 03 portes persiennes pour les salles de classe de CE2, CM1 et CM2 A.
- ✓ **Réhabiliter le forage de l'école et réaliser des blocs de latrines**
 - ✓ **Construire une cuisine pour la cantine scolaire**
 - ✓ **Renforcer les capacités des acteurs du système (COGES, le corps enseignant, APE, AME) pour une meilleure gouvernance de l'école ;**
 - ✓ **Mettre en place une unité de production et de commercialisation de volailles.**

Cette activité permettra à l'école d'introduire des activités de production dans la formation des élèves et aussi de disposer d'une source de revenus pour la prise en charge des différents besoins de l'école.

Partenaires techniques :

Les différents travaux seront réalisés par des entreprises qui seront mobilisées par l'Association Eau Vive Burkina.

- ✓ **La Direction Régionale de l'Education et de l'Alphabétisation du Centre-Ouest.** Elle veillera à la mise à disposition notamment de nouveaux enseignants et du matériel didactiques pour les nouvelles classes construites.
- ✓ **La commune de Dydir :** en tant que maître d'ouvrage elle assistera Eau Vive dans la mise en œuvre du projet et dans la réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires.
- ✓ **Les différents Comités de Gestion de l'école :** ils auront pour rôle la mobilisation des contributions des populations, de veiller à l'entretien et la bonne gestion des infrastructures mis en place par le projet.
- ✓ **L'association Eau Vive Burkina :** elle jouera le rôle principal d'appui à la maîtrise d'ouvrage et le pilotage du projet sur le terrain.

Bénéficiaires

Les centaines d'enfants qui se voient refuser leur inscription chaque année par manque de place seront les principaux bénéficiaires. Les 548 élèves déjà inscrit verront leur condition de formation s'améliorer. Et l'ensemble des habitants du village de Pouni et des villages environnants pourront facilement inscrire leurs enfants à l'école.

Calendrier

Activités		Période				
		T1	T2	T3	T4	T5
1	Réhabilitation des anciennes salles de classe					
2	Construction et équipement des six (06) nouvelles salles de classes					
3	Réhabilitation du forage et construction des latrines					
4	Renforcement des capacités des comités de gestion de l'école					
5	Mise en place d'une unité de production et de commercialisation de volaille pour l'école					
6	Ouverture des nouvelles salles de classe					
7	Production de rapport et capitalisation du programme					

Budget

Activités	Unité	Coût unitaire	Nbre	Coût total FCFA	Total
Réhabilitation des anciennes salles de classe, logements enseignants	Forfait	7 200 000	1	7 200 000	10 976
Construction et équipement des six (06) nouvelles salles de classes	Salle	3 418 510	6	20 511 060	31 269
Réhabilitation du forage et construction des latrines	Forfait	-	-	-	-
Renforcement des capacités des comités de gestion de l'école	Forfait	1 000 000	1	1 000 000	1 524
Mise en place d'une unité de production et de commercialisation de volaille pour l'école	Forfait	1 500 000	1	1 500 000	2 287
Ouverture des nouvelles salles de classe	Mission	-	-	-	-
Production de rapport et capitalisation du programme	Forfait	500 000	1	500 000	762
Total				30 711 060	46 819 €

Plan de Financement

€	%
Population de Pouni	
Partenaires	
Total	